



Municipalité de Saint-Éloi

*280, rue Principale Ouest
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0
Tél. : (418) 898-2734*

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web: <http://www.municipalite-st-eloi.com>

PERSONNEL

Annie Roussel, Directrice générale

Denis Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement : denis.roy@mrcdesbasques.com

Michelle Nadeau, Technicienne en loisirs partagés : michelle.nadeau@mrcdesbasques.com

Éric Boisvert, employé municipal (saisonnier)

CONSEIL MUNICIPAL

Yvan Pettigrew, Maire



Mme Guylaine Lavoie, conseillère	siège 1	Mme Brenda Bélanger, conseillère	siège 4
M. Jonathan Rioux, conseiller	siège 2	M. Samuel Sirois, conseiller	siège 5
M. François Potvin, conseiller	siège 3	M. Alexandre Côté, conseiller, pro-maire	siège 6

SOMMAIRE

Séance du 1er juin 2026	2 à 6
Aide-mémoire	7
Informations	8 à 10

Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi 6 juillet 2026 19 h 30

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi
9 h 00 à 11 h 30
13 h 00 à 17 h 00
Jeudi sur rendez-vous
Vendredi, fermé



SÉANCE DU 1ER JUIN 2026

RAPPORT DU MAIRE

Afin de me conformer à l'article 176.2.2 du Code municipal, je dois faire rapport sur la situation financière de la Municipalité lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin. Cet exposé traitera principalement des points suivants :

- Les états financiers 2025
- Le rapport du vérificateur 2025

États financiers 2025

Les états financiers 2025 indiquent un surplus de fonctionnement de 66 319\$. Ce résultat est attribuable aux recettes réelles de 1 255 913\$ plus les investissements de 120 627\$ et des dépenses réelles de 1 463 306\$ moins les investissements et les éléments de conciliations à des fins fiscales.

Rapport du vérificateur 2025

Le rapport du vérificateur contient une réserve concernant l'obligation liées à la mise hors service d'immobilisation mais malgré cela le rapport du vérificateur indique que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025 selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE DE PRISE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC LE CAUREQ

Une résolution a été adoptée afin:

QUE le conseil municipal de Saint-Éloi approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de Saint-Éloi et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Éloi s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat.

RÉSOLUTION - PÉTITION POUR LE RETOUR D'UN SERVICE FERROVIAIRE DANS LE BAS-SAINT-LAURENT

Une résolution a été adoptée afin:

Que le conseil appuie officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent ;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

RÉSOLUTION - DEMANDE DE REMPLACEMENT DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT-PLAGE

Une résolution a été adoptée afin:

DE DÉPLORER la décision du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de mettre fin au programme Environnement-Plage;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec et au MELCCFP de rétablir ce programme ou de mettre en place un mécanisme assurant :

1. un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade;
2. un soutien technique et financier adéquat aux gestionnaires de lieux de baignade;
3. la diffusion publique des résultats dans un format compréhensible;

DE DEMANDER l'appui des municipalités locales de la MRC à cette démarche.

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI 2026-2028

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi adopte le programme d'aide au développement économique 2026-2028 favorisant la Municipalité de Saint-Éloi et ceci en passant toujours par le Comité de Relance qui est un comité sans but lucratif (Article 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales).

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / COMITÉ DE RELANCE / MADAME LAÏLA BOUCHARD ET MONSIEUR ÉRIC BOISVERT

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2024-08-115;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Madame Laïla Bouchard et Monsieur Éric Boisvert ont fait parvenir un courriel en date du 6 mai 2025 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que cette lettre a été présenté à la séance du conseil du mois juin 2026;

Considérant que Madame Laïla Bouchard et Monsieur Éric Boisvert ont franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Madame Laïla Bouchard et Monsieur Éric Boisvert ont droit selon le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l'article 9 de la résolution #2024-08-115 à un remboursement équivalent au droit de mutation sur l'évaluation municipale de la résidence lors de l'achat au montant de 408.50\$;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 408.50\$, représentant un montant équivalent à la subvention telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Madame Laïla Bouchard et Monsieur Éric Boisvert par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

ACHAT THERMOPOMPE GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions sur invitation pour l'achat et l'installation de trois thermopompes;

ATTENDU QUE les fournisseurs suivants ont été invités à soumissionner:

- Climatisation PL
- Nordac Bas-Saint-Laurent
- Climatisation BSL inc.

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées par les membres du conseil;

ATTENDU QUE la soumission de Climatisation PL, au montant de 11700\$ plus les taxes applicables, représente l'offre la plus avantageuse et conforme aux besoins de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation de trois thermopompes à Climatisation PL pour un montant de 11700\$ plus les taxes applicables;

D'autoriser Madame la Directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce contrat;

Que la dépense soit payée par la subvention du PRABAM.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE CELLULAIRE AU LIEUTENANT POMPIER

ATTENDU QUE le lieutenant pompier utilise son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions pour les besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE cette utilisation entraîne des frais assumés personnellement par le lieutenant pompier;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge raisonnable de compenser le lieutenant pompier pour l'utilisation de son appareil personnel à des fins de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une allocation mensuelle de cellulaire au lieutenant pompier pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions municipales;

QUE cette compensation soit établie à un montant de 45\$ par mois;

QUE cette compensation soit payable aux trois mois;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les versements conformément à la présente résolution.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE CELLULAIRE À L'EMPLOYÉ MUNICIPAL DE VOIRIE

ATTENDU QUE l'employé municipal de voirie utilise son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions pour les besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE cette utilisation entraîne des frais assumés personnellement par l'employé municipal de voirie;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge raisonnable de compenser l'employé municipal de voirie pour l'utilisation de son appareil personnel à des fins de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une allocation mensuelle de cellulaire à l'employé municipal de voirie pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions municipales;

QUE cette compensation soit établie à un montant de 25\$ par mois pendant 6 mois;

QUE cette compensation soit payable aux trois mois;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les versements conformément à la présente résolution.

ACHAT DE PNEUS POUR UN CAMION DE VOIRIE

ATTENDU QUE les 4 pneus sur le camion de voirie municipal doivent être remplacés afin d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement du véhicule;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une vérification de prix auprès de trois entreprises;

ATTENDU QUE l'offre de BG Performance est la plus avantageuse et répond aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 4 pneus pour le camion de voirie auprès de BG Performance, au montant de 220\$ du pneu plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin;

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à l'achat et à signer tout document nécessaire relativement à cette dépense.

RÉAJUSTEMENT CARBURANT / PRIME DE DISPONIBILITÉ / OPÉRATION EXÉCUTÉES EN PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ / ROUTE DE LA STATION / MUNICIPALITÉ

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi remet aux Entreprises S. Desjardins inc. un montant total de 2692.17\$ ce qui comprend un montant pour la prime de disponibilité pré-saison et post-saison MTQ (2000\$) et un montant pour la variation du prix du carburant pour la saison 2025-2026 portion Route de la Station (692.17\$).

DEMANDE DE SOUMISSION / ABRASIF POUR CHEMIN D'HIVER

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi a besoin d'abrasif pour l'hiver 2026-2027;

Considérant qu'il est avantageux pour la municipalité de Saint-Éloi de faire des soumissions sur invitation;

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte le devis présenté pour l'abrasif 2026-2027 et que le conseil municipal demande des soumissions par voie d'invitation.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la municipalité au plus tard le 29 juin 2026 à 16h15. Elles seront ouvertes le même jour, au même endroit et à la même heure. Elles devront être faites sous enveloppes cachetées portant la mention « Soumission – Abrasif 2026-2027 ». La municipalité de Saint-Éloi ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les exigences de la municipalité sont disponibles au bureau municipal 280, Principale Ouest, Saint-Éloi, G0L 2V0 et ce dans un devis préparé à cette fin, une formule de soumission est également disponible et les soumissionnaires devront s'y conformer pour la présentation de leur soumission.

Cette demande de soumission sera envoyée à un minimum de deux soumissionnaires. Toutefois toutes personnes qui voudront soumissionner pourront recevoir le devis en s'adressant au bureau municipal et ce dans les délais requis.

OUVERTURE DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX – SAISONS 2026-2027 ET 2027-2028

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer l'ouverture et le déneigement des stationnements municipaux durant la période hivernale 2026-2027 et 2027-2028;

ATTENDU QU'un devis décrivant les travaux et les exigences a été préparé par la Directrice générale;

ATTENDU QUE la dépense est prévue au budget des exercices financiers visés;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'octroyer ce contrat de gré à gré conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Éloi accorde de gré à gré le contrat d'ouverture et de déneigement des stationnements municipaux pour les saisons hivernales 2026-2027 et 2027-2028 à L'Entreprise S. Desjardins inc., conformément au devis préparé et déposé au conseil;

QUE le montant du contrat soit établi à 11000\$ plus taxes applicables pour chaque saison, selon les conditions prévues au devis;

QUE le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ce contrat;

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même les postes budgétaires prévus à cette fin.

AIDE MÉMOIRE



DATE DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

3 ième paiement	:	15 juin	2026
4 ième paiement	:	30 juillet	2026
5 ième paiement	:	14 septembre	2026

COMMUNIQUÉ / BUREAU MUNICIPAL

Prendre note que le bureau municipal sera fermé **Mercredi le 24 juin** pour la fête Nationale, **Mercredi le 1er juillet** pour la fête du Canada, le 17 juin pour le congrès de l'ADMQ ainsi que du **12 au 25 juillet** et du **9 au 22 août** pour les vacances annuelles.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT ÉLOI

Votre bibliothèque sera ouverte à tous les jeudis de 18h30 à 20h pour l'été sauf le 23 et 30 juillet pour vacances

Ouverture les samedis, 4 juillet, 1er août

Une activité "livre en fête" avec la collaboration du réseau biblio, aura lieu samedi le 4 juillet de 9h à 11h dans le parc Jules Lizotte, en cas de mauvais temps à la salle Adélar Godbout.

Demandes spéciales: le réseau a mis en place un nouveau fonctionnement pour les demandes. Lorsque votre livre est arrivé, vous serez averti et vous aurez 15 jours pour venir chercher votre livre. Et vous aurez 3 semaines, avec possibilité d'une extension 1 semaine, pour le lire. Il faudra s'adapter à ce nouveau mode.

Bon été à tous, profitez de vos vacances pour relaxer et lire.

Vos bénévoles, Josée, Geneviève et Nancy

RAPPORT MUNICIPAL

Veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de rapport municipal pour le mois de juillet et août 2026.

RÉUNION DES MAIRES

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil que la réunion des maires se tiendra le **10 juin 2026 à 19h00 à la salle Adélar Godbout**. Monsieur le maire invite tous les membres du conseil ainsi que toute la population à venir assister à cette rencontre.

BON ÉTÉ À TOUS

INFORMATIONS

LES TEMPS CHANGENT... PAS QUE LE CLIMAT !

CE QUI PART DANS NOS ÉGOUTS REVIENT PARFOIS DANS NOTRE COMPTE DE TAXES

Au Québec, l'entretien des réseaux d'égouts repose essentiellement sur les municipalités. Chaque obstruction, réparation d'urgence, pompe à remplacer devient une dépense collective. Et c'est notre compte de taxes qui en prend un coup !

LES INDÉSIRABLES	LES BONS RÉFLEXES
Cheveux, soie dentaire, nourriture	Filtres dans les drains (douche et évier)
Lingettes (même celles « biodégradables »), produits d'hygiène féminine	Poubelle !
Huiles, graisses de cuisson, restants de table	Refroidis dans un pot puis vidé au bac brun (ou à l'écocentre pour les grosses quantités)
Peintures, solvants, médicaments	Écocentre, Pharmacie



PENSEZ-Y!

Chaque année au Canada, les lingettes et autres objets jetés dans les toilettes coûteraient environ 250 millions \$ en entretien et réparation des réseaux d'égouts! *Pour en savoir plus : co-eco.org/eaux-usees/*

CAMPOR

Votre installation septique a besoin d'être vidangée ... Réservez votre place en communiquant avec Campor environnement au 418-867-8577 poste 102.

PELOUSE

Nous demandons à tous les contribuables du village de faire attention lorsque vous coupez votre gazon. SVP ne dirigez pas la pelouse vers le chemin pour ne pas qu'elle se retrouve dans nos grilles de rue et par le fait même obstrue notre site de traitement des eaux usées. Merci de votre collaboration. La Municipalité de St-Éloi.

LE MARCHÉ PUBLIC DES BASQUES EST DE RETOUR!

Tous les dimanches, de 10h à 15h, dès le 31 mai jusqu'au 11 octobre, à l'ancienne Gare de Trois-Pistoles, venez à la rencontre de nos producteurs, artisans et transformateurs passionnés, et ceci dans une ambiance festive et familiale. Suivez-nous pour ne rien manquer! 🌐 marchepublicdesbasques.com

📘 facebook.com/marchepublicdesbasques

✉ marchepublicdesbasques@gmail.com

INFORMATIONS

VAGUE DE CHALEUR : LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

Comment se protéger PENDANT une vague de chaleur

Lorsqu'il fait chaud, votre état de santé peut se détériorer rapidement. Pour limiter les risques, nous vous recommandons de suivre les conseils suivants :

- Restez hydraté en buvant beaucoup d'eau et en consommant des repas frais et riches en fruits et légumes;
- Rafrâchissez-vous régulièrement avec des douches, des serviettes mouillées, ou en passant quelques heures par jour dans un endroit climatisé ou frais (parc ombragé, commerces climatisés, piscine, etc.) ;
- Gardez votre domicile frais, par exemple en fermant les rideaux en journée, en aérant la nuit;
- Protégez-vous du soleil en portant des vêtements légers et clairs ainsi qu'un chapeau;
- Réduisez vos efforts physiques et limitez les sorties en plein soleil pendant les heures les plus chaudes;
- Restez en contact avec vos proches et vos voisins, notamment les personnes âgées, seules, souffrant de maladies chroniques ou de problématiques de santé mentale, et offrez-leur de l'aide si nécessaire.

En cas d'inquiétude ou en présence de symptômes (maux de tête, crampes musculaires, bouche et peau sèches, urine foncée, pouls et respiration rapides, nausées ou vomissement): mettez-vous au frais, buvez de l'eau et communiquez avec Info-Santé 811.

En présence de fièvre, d'étourdissement, de confusion : appelez le 911.

Pour plus d'informations, consultez les pages du gouvernement du Québec sur quebec.ca en recherchant « chaleur ».

<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/effets-de-la-chaleur-accablante-et-extreme-sur-la-sante>

RAPPEL: SOIRÉE RECONNAISSANCE BÉNÉVOLES

La Corporation des Loisirs de St-Éloi tient à vous inviter et à mettre à votre agenda la date ci-dessous. Il est important pour le comité de souligner sa reconnaissance en créant de beaux et bons moments ensemble.

Cette rencontre se veut un moment privilégié pour souligner et remercier sincèrement l'aide précieuse que vous avez apportée tout au long de l'année (et années passées) lors de nos différentes activités. Votre engagement, votre générosité et votre présence font une réelle différence dans notre communauté.

Au-delà des remerciements, cette soirée sera également l'occasion de se retrouver, d'échanger et de partager ensemble des moments marquants qui ont contribué à la richesse de notre vie collective.

Samedi 13 juin 2026 à la Salle Adélard Godbout à 19 heures

Le Duo Suzelle et Mikaël agrémenteront la soirée en musique.

PS. : De petites bouchées vous seront offertes durant la soirée et il y aura un bar sur place.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre.

INFORMATIONS

QU'EST-CE QUE LE PÉRISCOPE DES BASQUES

C'est un milieu de vie communautaire afin de prendre soin de notre santé mentale.

Notre principal objectif est d'améliorer la qualité de vie de nos membres en offrant des services de prévention, de sensibilisation, d'entraide et d'éducation.

À tous les jours, nos membres sont invités dans leur Halte de vie. C'est un lieu pour se déposer et repartir plus léger. On prend le temps d'écouter, de créer des liens, de se retrouver. Nous sommes une communauté accueillante, humaine et sans jugement.

Le logo du Périscope des Basques est bien plus qu'une image : c'est un symbole fort, une invitation à entrer dans un milieu de vie empreint d'humanité, de lumière et d'accueil.

« Une Halte de vie » - Quatre mots qui résument avec justesse notre mission : offrir un lieu pour se poser, se ressourcer, vivre ensemble.

Pour plus d'information, communiquez avec Mme Julie Ouellet au 418-851-4088.



SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS ROUTIERS 2026

Du 8 au 14 juin prochain, joignez-vous au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à ses partenaires pour mettre en lumière la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers. Profitons de cette occasion pour placer la vie de ceux-ci au cœur de nos préoccupations.

Même si plusieurs mesures préventives sont déjà en place, les travailleurs peuvent encore se trouver dans des situations qui les rendent vulnérables. Nous sommes conscients que la présence de cônes orange peut parfois mettre la patience des usagers de la route à l'épreuve. Toutefois, les travaux sont temporaires et une conduite imprudente peut entraîner des conséquences graves! C'est donc pour inciter les usagers de la route à faire leur part, notamment en ralentissant et en respectant la signalisation dans les zones de travaux, que cette semaine thématique a été créée.

La protection des travailleurs routiers, j'embarque.

Date de tombée : **le 1er lundi de chaque mois**, sauf avis contraire.

Pour l'envoi de vos articles et commentaires :

st-eloi@st-eloi.qc.ca

Avis : Pour faciliter et obtenir un ensemble cohérent, nous prenons la liberté d'apporter les corrections nécessaires aux articles qui nous seront remis. Nous ne publions que des articles d'intérêt citoyen.

